BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à : ESTIVENT
3 allée des Lilas 88000 EPINAL
contact@estivent.com | 06 07 98 60 45

NOM DU SÉJOUR
Île de Ré / Puy du Fou

CODE SÉJOUR
2705RE

DATES DU SÉJOUR
Du 23 mai au 1er juin 2027 (10 jours / 9 nuits)

Merci de compléter ces informations avant impression, pour chaque séjour proposé.

VOTRE VOYAGE

Votre hébergement :

- ☐ Logement standard à 3 personnes (tarif de base)
- ☐ Logement à 2 personnes (supplément +100)
- ☐ Logement à 4 personnes (réduction -50)
- ☐ Soins à la thalasso en supplément (tarif sur demande)
- ☐ Survol de l'île en supplément (tarif sur demande)
- ☐ Vous partez avec nous d'Épinal

L'OPTION ANNULATION, SOUSCRIPTION À L'INSCRIPTION

☐ **OUI**	**Je souscris L'OPTION ANNULATION,** Formule facultative de remboursement sous conditions (voir conditions de vente)

VOTRE IDENTITÉ (indiquer en majuscules le nom figurant sur la pièce d'identité que vous utiliserez)

Précisez	**VOYAGEUR 1 ☐ M ☐ Mme**	**VOYAGEUR 2 ☐ M ☐ Mme**
Nom		
Prénom		
Né(e) le		
Adresse		
Tél		
Courriel		
Nationalité		
Qui prévenir en cas d'urgence ?	Nom : Tél :	Nom : Tél :

VOTRE RÈGLEMENT : virement IBAN CME : FR76 1027 8069 0000 0218 8780 135 (indiquez le code du séjour)
ou chèque à l'ordre d'Estivent

ÎLE DE RÉ / PUY DU FOU	1 PARTICIPANT	2 PARTICIPANTS	PAIEMENT
(1) Prix du séjour	**1 575**		
(2) Acompte	**400**		
(3) Suppl. logement 2 pers.	**+100**		
(4) Réduc. logement 4 pers.	**-50**		
(5) Option annulation	**45**		
TOTAL (1+2+3+4+5)			☐ Virement ☐ Chèque

Si l'option annulation est souscrite, elle est à régler avec l'acompte.

☐ **Je n'autorise pas la diffusion de photos où j'apparais**

☐ **Je déclare avoir approuvé les conditions de vente et les caractéristiques du voyage.**

Date

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Siège social
3 Allée des Lilas 88 000 Épinal
SAS au capital de 8 750 euros - RCS Épinal 921029252
Immatriculation Atout France n° IM0088230002 - Garantie financière ARCUS Police A 52735
RC professionnelle Hiscox Police 833546989

CONDITIONS DE PARTICIPATION

D'une manière générale, tous les voyageurs doivent s'assurer qu'ils sont médicalement, physiquement et psychiquement aptes à voyager. Toute personne qui s'inscrit à une activité conclut un contrat composé du bulletin d'inscription signé, des conditions de vente, et du descriptif du voyage réservé.

CONDITIONS DE RÉALISATION

L'inscription à un voyage organisé suppose l'acceptation des conditions suivantes :

- Nombre minimum de participants. Ce nombre est indiqué pour chaque programme. Faute de participation suffisante, nous nous réservons le droit d'annuler un voyage. Les voyageurs concernés sont informés au plus tard 20 jours avant la date du départ. Ils seront alors remboursés des sommes versées.
- Modifications techniques. En cas de modifications d'un élément essentiel du contrat avant le départ, le voyageur déjà inscrit est avisé par écrit et dispose d'un délai de 8 jours pour communiquer par courrier ou courriel sa décision de maintenir ou non son voyage. À défaut de réponse dans le délai fixé, Estivent considère qu'il accepte les modifications. Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au programme non assurées et non remplacées donnent lieu à un dédommagement.
- Formalités de voyage. Il est de la responsabilité du voyageur de se conformer aux formalités en vigueur transmises par Estivent et de fournir l'intégralité des éléments attendus dans les délais impartis. En cas de négligence du voyageur, les conditions d'annulation lui seront appliquées.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute inscription prise plus d'un mois avant le départ se traduit :

- Au moment de l'inscription, par le versement d'un acompte de l'ordre de 25 % du total du prix du voyage, éventuellement augmenté du montant des options dont l'option annulation.
- Le solde devra être réglé au plus tard un mois avant le départ et sans attendre de rappel de notre part.
- Toute inscription prise à moins d'un mois du départ entraîne le règlement intégral.

CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION

En vertu de l'article L221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les inscriptions aux activités Estivent.

Annulation émanant d'un voyageur n'ayant pas souscrit l'option annulation :

- de l'inscription à 30 jours avant le départ, retenue de 15 % du prix total du voyage ;
- entre le 30e et le 15e jour avant le départ : retenue de 25 % du prix total du voyage ;
- entre le 15e et le 5e jour avant le départ : retenue de 75 % du prix total du voyage ;
- à moins de 5 jours du départ : retenue de 100 % du prix total du voyage.

Annulation émanant d'un voyageur ayant souscrit l'option annulation : tant que le programme n'est pas entamé, une telle annulation, même de dernière minute, entraîne le remboursement des sommes versées dans les conditions définies dans le paragraphe option annulation. Lorsque deux personnes sont inscrites ensemble en chambre double (même bulletin d'inscription) et que l'une d'entre elles annule son voyage, la personne restante doit s'acquitter du supplément chambre individuelle.

Pour tout type d'annulation, la date prise en compte est celle du jour ouvré où l'annulation arrive par écrit à Estivent.

Modification sur place du fait du voyageur, prestations commencées. L'inscription supposant l'acceptation du programme, de sa durée, de ses prestations, aucun changement apporté par le participant lors de sa réalisation ne pourra donner lieu à réclamation. Aucun remboursement pour voyage ou séjour écourté, prestations abandonnées, y compris dans le cas d'un rapatriement sanitaire.

CALCUL DES PRIX

Le tarif forfaitaire de chacun des programmes est calculé en fonction de sa durée exacte, sur la base d'un nombre minimum de participants et compte tenu des taux de change et tarifs en vigueur au moment de l'impression de la brochure. On entend par durée :

- pour les séjours sans transport, le temps réel sur place, souvent traduit par le temps d'occupation des lieux ;
- pour les séjours avec transport et les voyages, le temps compris entre le premier jour heure de départ et le dernier jour heure d'arrivée.

CONDITIONS DE RÉVISION DE PRIX

Les prix indiqués dans la brochure ont été établis en fonction des données économiques connues au moment de la parution. Toute modification de ces conditions, et notamment une fluctuation des taux de change, des tarifs de transports ou des taxes, peut entraîner un changement de prix qui n'interviendra jamais à moins de 20 jours avant le départ. Vous recevrez une information vous indiquant le motif de la hausse et son montant à régler.

DÉTAIL DES FORFAITS

Il accompagne chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent. Mais il convient de savoir que :

- Nos prix comprennent toujours : l'assurance, les taxes d'aéroport.
- Nos prix ne comprennent jamais : les boissons (sauf exception toujours signalée), les excursions ou programmes facultatifs, les suppléments pour option choisie, les frais personnels, les frais de porteur.
- Chambres individuelles : leur nombre est en général limité et, bien qu'assujetties à un supplément de prix parfois élevé, elles sont souvent moins bien situées et de dimensions plus modestes que les chambres doubles.
- Chambres à partager : il est possible de s'inscrire seul(e) en chambre à partager. À défaut de trouver une solution, le voyageur accepte de payer l'option chambre individuelle.
- Lorsque deux personnes s'inscrivent en chambre à partager, si l'une d'elles annule son voyage, l'autre doit s'acquitter de l'option chambre individuelle. À défaut, elle accepte de partager sa chambre avec un autre voyageur.

RESPONSABILITÉ

Selon l'article L211-16 du code du tourisme, Estivent est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et, en vertu de l'article L211-17-1, elle est tenue d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Sous réserve d'avoir alerté Estivent dès constatation d'une prestation non conforme au contrat, le voyageur peut lui adresser une réclamation par courrier postal ou courriel. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. Tout différend pouvant survenir entre Estivent et un participant au sujet de l'exécution du contrat sera, s'il ne trouve pas d'accord amiable, soumis en dernier recours au Tribunal judiciaire d'Épinal.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Estivent a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile » conformément aux dispositions des articles L 211-18 et R 211-35 à R 211-40 du code du tourisme, auprès de Hiscox, police 833546989.

ASSURANCE DES PARTICIPANTS

Les participants aux activités d'Estivent bénéficient du contrat d'assurance souscrit auprès de Mutuaide Assistance : responsabilité civile, protection juridique, assurance dommages, individuelle accident et maladie grave, assistance rapatriement. Les conditions générales d'assurance peuvent être envoyées sur simple demande avant toute inscription ; un résumé sera communiqué dans le dossier voyageur.

OPTION ANNULATION

Cette option annulation, d'un montant de l'ordre de 3 % du prix du voyage, garantit le remboursement des sommes versées, à l'exception d'une franchise de 10 % du prix du voyage. Mise en place par Estivent, elle ne comporte aucune clause restrictive. Seuls impératifs :

- souscrire au moment de l'inscription ;
- régler avec l'acompte ;
- en cas d'annulation, informer le responsable du groupe et confirmer par courrier postal ou courriel.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INÉVITABLES – FORCE MAJEURE

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, Estivent ne peut être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat imputable à des circonstances exceptionnelles et inévitables, c'est-à-dire une situation échappant au contrôle d'Estivent et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises (catastrophe naturelle, conflit armé, épidémie, décision des autorités, grève, etc.), ainsi qu'à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Lorsque de telles circonstances empêchent la bonne exécution du voyage, Estivent en informe le voyageur dans les meilleurs délais et propose, dans la mesure du possible, une solution alternative ou le remboursement des prestations non exécutées, sans indemnité complémentaire de part et d'autre.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la gestion des inscriptions et du suivi de la relation client, Estivent est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel (identité, coordonnées, informations relatives au voyage et, le cas échéant, données de santé nécessaires à la bonne exécution du voyage). Ces données sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, pour les seules finalités de gestion des réservations, d'exécution du contrat de voyage et de respect des obligations légales, et, sous réserve du consentement du voyageur, à des fins de communication commerciale. Elles ne sont communiquées qu'aux prestataires strictement nécessaires à l'exécution du voyage. Chaque voyageur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer en s'adressant à Estivent, 3 Allée des Lilas, 88000 Épinal, ou par courriel, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français, notamment au code du tourisme et aux dispositions issues de la directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Édition 09/2026